

Procès verbal du conseil municipal du Mardi 22 septembre 2026

Présents : Mesdames Emilie FLECHE, Régine GANIEUX, Julie PAVARD, Ornella TACHE et Messieurs Bertrand BONNEAU, Jean-Michel BOUCARD, Patrick BOUILLON, Christophe STAFFENT, Julien PETITPAS,

Absent excusé avec pouvoir : Catherine DUSSAULT donne pouvoir à Ornella TACHE

Absente excusée: Anais BENOIST

Secrétaire de séance : Emilie FLECHE

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05/06/2026 : le conseil approuve le procès verbal à l'unanimité.

Le conseil municipal ajoute à l'ordre du jour un sujet : l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

1- TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION/ INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Délibération 2026-22-09-1

Le maire explique la fusion de deux taxes, la taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants en une seule taxe, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. Les motifs conduisant à la proposition : Incitation pour que les propriétaires rénovent ou remettent sur le marché de l'immobilier des logements vacants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et de fixer le taux de la taxe sur la vacance de locaux d'habitation à 1 %.

2 - Convention Orange - Effacement réseaux basse tension et éclairage public - Le Breuillat

Délibération 2026-22-09-2

Monsieur le Maire rappelle la décision de principe de procéder à l'enfouissement des réseaux **de toutes les rues du Breuillat**. Le Maire donne lecture des conventions entre la commune (maître d'ouvrage) et Orange qui fixent les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques souhaités. Après délibération, le conseil municipal approuve les termes de cette convention n° D17-PG54-26-186121 et autorise le maire à la signer.

3 - Nomination Elus représentants au sein de la commission de suivi de site de l'installation d'incinération de déchets non dangereux

Délibération 2026-22-09-3

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de la commission de suivi de site de l'installation d'incinération de déchets non dangereux. Monsieur Patrick BOUILLON, le Maire et Ornella TACHE sont candidats. Après délibération, le conseil municipal désigne BOUILLON Patrick, titulaire et Ornella TACHE, suppléante.

5- DM 2 - Créance Extension EP + DECI Le Breuillat

Délibération 2026-22-09-4

Monsieur le Maire indique que la trésorerie a demandé de procéder à un virement de crédit de section à section pour la dernière échéance d'un emprunt SDEER d'un montant de 2 351,53 €. Au budget 2026, la dépense pour la construction de la DECI du breuillat n'a pas été prévue, l'implantation ayant eu lieu, il est nécessaire de prévoir la dépense pour fin 2026 pour un montant 10 726,91 €.

6-Projet Cimetière

Le Maire propose aux conseillers une réflexion sur l'aménagement d'un jardin du souvenir et d'un columbarium. Le conseil décide que la commission Voirie - Cimetière se réunisse pour parler du projet et présenter leurs idées en conseil dans un second temps.

7- Attribution d'une subvention exceptionnelle 2026

Délibération 2026-22-09-5

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier du collège Georges Texier de Saint Jean d'Angély section SEGPA pour une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage scolaire en mars 2027 pour une élève résidente de Paillé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal alloue la subvention exceptionnelle de 50 € au collège Georges Texier de Saint Jean d'Angély.

8- Questions Diverses

- **Festival Country** : Point sur Consommation EDF (136€) / EAU (75€) + financement de la location du boîtier électrique pour 600 €. Le conseil décide que pour le festival 2027 la commune prendra en charge la consommation de l'eau et de l'électricité mais que la location du boîtier électrique sera à leur charge.

- **Point sur manifestation communale 2026** : 14 Juillet - Coût Réel : 2905 € / concert de l'église
- Coût Réel : 2340 €

- **Feu d'Artifice** : Le maire rappelle que depuis 2 ans le feu d'artifice n'a pas pu être tiré à cause des chaleurs. Le conseil décide de le tirer lors d'un moment festif pour la fin d'année en fonction de la météo.

- **Décorations de Noël** : le maire demande de l'aide aux conseillers pour installer les décorations de Noël avec l'agent technique.

Séance levée à 20h40

Le Maire, Patrick BOUILLON



La secrétaire, Emilie FLECHE

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines.